

---

**Rapport au Premier ministre**



**Pour un  
partenariat  
industriel  
avec le Maghreb  
et les PECO**

***Willy Diméglio  
Député de l'Hérault***

**Le Premier Ministre**

Monsieur Willy Diméglio  
Député de l'Hérault  
Assemblée nationale  
Palais Bourbon

Paris, le 5 mars 1994

Monsieur le député,

Par lettre du 6 septembre 1993, je vous avais fait part de ma décision de vous placer en mission temporaire auprès du ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. À ce titre, vous avez été chargé d'étudier les conditions d'un partenariat industriel permettant de maîtriser les délocalisations industrielles entre la France et les pays du Maghreb et entre la France et les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale.

Votre désignation a fait l'objet d'un décret du 6 septembre 1993 pris dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Au moment où, en application du code électoral, votre mission s'achève, je tiens à vous exprimer mes remerciements pour votre collaboration et votre très active contribution à l'étude à laquelle vous vous êtes consacré.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'expression de mes pensées les meilleures et les plus cordiales.

Edouard BALLADUR

## Sommaire

---

### Remerciements

### Introduction 9

#### Première partie

### **Un développement des délocalisations dans les secteurs exposés bénéficiant plus aux PECO qu'au Maghreb**

Un accroissement rapide des disparités  
entre les PECO et le Maghreb 19

Des opportunités de partenariat industriel  
dans les secteurs des biens  
de consommation et d'équipement 39

#### Deuxième partie

### **Un renforcement du partenariat industriel avec les PECO et le Maghreb par leur intégration rapide dans l'Union européenne**

Aménager et développer le cadre  
communautaire et bilatéral des relations  
avec les PECO et le Maghreb 45

Restaurer la marge préférentielle offerte  
aux PECO et au Maghreb 59

Créer un observatoire pour  
le développement du partenariat industriel  
euroméditerranéen 71

### **Les propositions 73**

### **Conclusion 77**

### **Annexes 79**

---

# Introduction

La présente mission a pour objet d'étudier les conditions d'un partenariat industriel permettant de maîtriser les délocalisations entre la France et les Pays d'Europe centrale et orientale<sup>(1)</sup> (PECO) d'une part et la France et les pays du Maghreb<sup>(2)</sup> d'autre part.

Intervenant dans un contexte de crise économique, de concurrence internationale avivée et d'émergence de nouveaux acteurs en transition vers l'économie de marché recherchant leur insertion internationale par le commerce (PECO, ex-URSS, Chine), le débat sur les délocalisations illustre les inquiétudes que suscite l'incertitude sur nos perspectives économiques à moyen terme.

Arrivés au terme de six mois de contacts, en France comme chez nos partenaires de l'Europe centrale et orientale et du Maghreb, avec les autorités politiques et administratives et avec les représentants des milieux économiques, nous avons la conviction que trois écueils doivent impérativement être évités :

- opposer régionalisme à mondialisme, en laissant entendre que la constitution d'un espace de prospérité et de stabilité euro-méditerranéen passe nécessairement par la remise en cause des orientations libérales de la politique commerciale de l'Union européenne vis-à-vis des autres pays tiers. Les niveaux de croissance des économies dynamiques d'Asie, l'ampleur des investissements français sur le continent américain apportent, s'il en était besoin, autant de correctifs à cette thèse ;
- stigmatiser dans le libre échange, présenté comme le moteur des délocalisations, la source du chômage et de la remise en cause des acquis sociaux. La situation de dépérissement économique des pays de l'ancien bloc communiste est édifiante sur les conséquences d'une fermeture au monde et d'un commerce administré. Sans faire preuve d'un libre échange naïf, la France ne peut faire l'économie d'un débat sur les facteurs internes entravant la création d'emplois, à l'instar de la réflexion actuellement conduite en Allemagne ;

(1) Pologne, Hongrie, Républiques tchèque et Slovaque (pays du groupe de Visegrad), Bulgarie, Roumanie (pays balkaniques).

(2) Algérie, Maroc, Tunisie.

– opposer approfondissement de la construction européenne à élargissement, alors que la réforme des institutions communautaires prévue pour 1996 devra notamment avoir pour ambition de permettre un nouvel élargissement de l'Union européenne sans menacer de paralysie le fonctionnement des institutions.

Les enjeux de nos relations avec les PECO et les pays du Maghreb sont à la fois stratégiques, politiques et économiques : ils touchent à la stabilité de l'ensemble du continent et à l'avenir de la construction européenne.

L'Union européenne et la France en ont pris la mesure : leur action en direction des PECO comme des pays du Maghreb en témoigne, allant bien au-delà des efforts consentis par les autres pays de l'OCDE. L'association avec les PECO, ouvrant progressivement le libre échange entre les parties, constitue une étape importante sur la voie de l'adhésion, dont la perspective a été affirmée par le Conseil européen de Copenhague en juin 1993 ; le libre échange avec les pays du Maghreb, en préparation avec le Maroc et la Tunisie, apporte une nouvelle pierre à l'édifice de la politique méditerranéenne de l'Union européenne.

Ces actions demeurent cependant très largement méconnues, faute pour la Commission et les autorités françaises d'avoir assuré une information suffisante en ce domaine. S'agissant des PECO, cette réserve est d'autant moins compréhensible que l'Union européenne est régulièrement la cible de critiques, parfois virulentes, souvent injustes, toujours excessives, sur sa politique extérieure : ouverture commerciale mesurée, utilisation abusive d'instruments de défense commerciale, manque de vision politique ; elle est d'autant moins fondée que les inspirateurs de ces critiques prennent souvent les plus grandes libertés avec les principes qu'ils demandent aux autres de respecter.

S'agissant des PECO comme des pays du Maghreb, le marché de l'Union européenne est déjà très largement ouvert, en vertu des accords conclus avec chacun d'eux. Un mouvement en sens inverse semble d'autant moins à l'ordre du jour que l'ouverture commerciale bénéficie largement à l'Union européenne et à la France, qui enregistrent avec les PECO et, pour la France, les pays du Maghreb, un excédent commercial significatif.

Dès lors, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence comme sur la possibilité technique de maîtriser les délocalisations en direction de ces pays : les enquêtes effectuées lors de cette mission n'ont pas démontré que les avantages comparatifs des PECO et du Maghreb résultent de pratiques déloyales ; elles ont en revanche permis de rencontrer de nombreux responsables du secteur privé refusant de tenir pour inéluctable la disparition des activités et des emplois industriels en France, pour autant que les entreprises aient une stratégie à long terme ; les accords conclus par l'Union avec ces pays encadrent très strictement la possibilité pour les parties de revenir sur les concessions déjà accordées.

Interrogé sur les mesures qu'il souhaiterait voir proposer dans le cadre de ce rapport, un chef d'entreprise nous a répondu qu'il en

attendait avant tout une mise en valeur des entreprises qui réussissent, pour corriger la tendance naturelle des entrepreneurs français à sous-évaluer leurs compétences et leurs atouts. Sa détermination et son optimisme, partagé par nombre de ses pairs, nous ont incité à présenter ici des entreprises qui, de la multinationale à la PME, ont amélioré leur rentabilité et développé la création d'emplois à la fois en France, dans les PECO et dans les pays du Maghreb.

Nous nous garderons de toute caricature : chacune des réussites mentionnées pourrait être tempérée par les nombreux contre-exemples de fermeture d'entreprise et de disparition brutale d'emplois que nous fournit chaque jour l'actualité. Il nous a néanmoins semblé indispensable de rendre hommage au dynamisme, à l'esprit d'entreprise et d'innovation de ceux grâce à qui la richesse nationale s'accroît et sans lesquels la relance de la création d'emplois ne resterait qu'un vœu pieux.

Dans ce contexte, les effets délétères d'une focalisation excessive sur les délocalisations, trop rapidement présentées comme l'origine de tous les maux de notre économie, ne sauraient suffisamment être soulignés : effets délétères sur les entreprises, dont les activités internationales deviennent immédiatement suspectes à des salariés inquiets pour le maintien de leur emploi ; effets délétères sur nos relations avec les PECO et les pays du Maghreb, qui interprètent nos préoccupations comme le prélude à une remise en cause des concessions déjà accordées.

De l'état des relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et les PECO ainsi que les pays du Maghreb, nous retenons les perspectives de développement de la présence française dans les PECO, qui offrent à nos entreprises de nombreuses opportunités de partenariats industriels et la promesse de nouveaux débouchés, ainsi que la fragilité de la situation des pays du Maghreb, affectés par la concurrence internationale, et notamment par celle des PECO. Premier partenaire commercial du Maghreb, la France doit apporter une attention particulière au développement économique de ces pays, sous peine de voir la concurrence des pays d'Asie et de l'Est les reléguer durablement dans un sous-développement économique qui hypothèquerait gravement la stabilité de toute la Méditerranée.

Les propositions présentées dans ce rapport tentent de répondre à ce double défi. Elles ont pour maîtres mots intensification des liens avec l'Union européenne, promotion du partenariat industriel avec les PECO et les pays du Maghreb, et en particulier à travers le tissu des PME, affirmation de leur statut de partenaire commercial privilégié de l'Union européenne et développement des infrastructures.

Pour les pays du Maghreb, les instruments traditionnels de développement du partenariat doivent être complétés par un soutien spécifique, passant notamment par un plan de grands travaux. Portant en priorité sur le développement des infrastructures et la protection de l'environnement, ce plan serait ainsi de nature à dynamiser la croissance de part et d'autre de la Méditerranée.

Ces actions relevant d'une politique de moyen-long terme, il est proposé de créer un observatoire pour le développement du partenariat industriel euro-méditerranéen.

Elles ne peuvent cependant porter leurs fruits sans une action résolue de ces pays eux-mêmes, auxquels il appartient de créer des conditions favorables au développement du partenariat et des relations commerciales. Les instruments sont en place. Notre ambition est de les améliorer. La contribution active de nos partenaires à cette entreprise est une condition indispensable à sa réussite.

S'agissant de l'Algérie, la situation politique actuelle n'a pas encore permis de présenter de propositions tendant au développement du partenariat industriel. Les orientations définies en faveur du Maroc et de la Tunisie ont cependant vocation à être reprises à son intention, lorsqu'elle aura donné un signal politique et économique concrétisant son ouverture.